



OLYMPIQUE S^{TE} GEMMES-SUR-LOIRE

L'ASSOCIATION A POUR OBJET : LA FORMATION & LA PRATIQUE DU FOOTBALL

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Tous les membres sont tenus à la plus parfaite correction entre eux et vis-à-vis des arbitres, des adversaires, des dirigeants et des spectateurs.

Article 2 : Tout joueur convoqué dans une équipe devra se présenter dans celle-ci. En cas d'absence, il convient de prévenir 24h. avant le match. Toute absence non justifiée sera passible d'une sanction sportive.

Article 3 : Tout joueur s'engage à porter les couleurs du club : Bas rouge, short bleu, maillot blanc.

Article 4 : Le règlement des cotisations doit être effectué lors de la signature de la licence. En cas de dossier incomplet au delà du **30 septembre 2011**, le joueur sera suspendu de toutes activités.

Article 5 : Tout joueur déclare avoir pris connaissance de la proposition d'assurance.

Article 6 : Les responsables des équipes et les joueurs sont chargés de respecter le matériel et les locaux qui sont mis à leur disposition, ceux-ci devront être remis en ordre à la fin de chaque utilisation (entraînement, match, ou autres festivités).

Article 7 : Tout joueur expulsé lors d'un match officiel et qui souhaite participer à la commission de discipline ayant à statuer sur son cas, devra rédiger et envoyer à ses frais un rapport à la ligue ou au district dans les 24 heures suivant le match.

Article 8 : Certains comportements antisportifs (contestations, geste déplacé envers l'arbitre, récidives, etc..) justifieront le paiement de l'amende par le joueur. Le licencié sera convoqué dans les 10 jours par la commission de discipline interne du club, celle-ci statuera sur les sanctions prises par la Commission de Discipline du District.

Article 9 : Sur le banc de touche, viendront s'asseoir, entraîneurs, dirigeants et remplaçants.

Article 10 : Pour les équipes de jeunes, les parents s'engagent à accompagner leur enfant et à respecter le planning des transports fourni par les dirigeants et à se faire remplacer en cas d'indisponibilité. La prise en charge des joueurs ne sera effective, sous la responsabilité des dirigeants, qu'au moment du départ du stade de l'équipe. Présence obligatoire des parents jusqu'au départ des joueurs.

Article 11 : Les joueurs seniors s'engagent à participer à l'organisation des journées de championnat de jeunes au moins trois week-end dans la saison. Un planning sera établi en début de saison.

Article 12 : Toute personne inscrite sur la feuille de match (amical ou officiel) s'engage à ne pas fumer et à ne pas boire de boissons alcoolisées pendant le match.

Article 13 : Déclaration CNIL N°842261 : délivrée le 5 février 2003, pour notre site Internet (<http://www.osgfoot.net>) En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 ("informatique et libertés"), vous disposez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent et vous pouvez les faire modifier. Si vous souhaitez faire modifier ou supprimer certaines des données qui vous concernent, veuillez nous adresser un courrier en ce sens ou par mail à webmaster@osgfoot.net

Article 14 : Il est interdit de fumer dans les salles et les vestiaires. Il est interdit d'introduire personnellement des boissons alcoolisées dans l'enceinte du stade ou toutes autres substances illicites.

Tout joueur ayant signé une licence s'engage à respecter ce règlement.

Nom Prénom et Signature du joueur

Le président de l'OSG

LIVRET D'INSCRIPTION

Olympique Ste Gemmes sur Loire

FOOTBALL



N° d'affiliation : 514668 - Couleur du club : Blanc et bleu -

Siège Social : Salle communale ou stade municipal René-Albert 49130 Ste-GEMMES-sur-LOIRE

site : <http://www.osgfoot.net>

Courriel : contact@osgfoot.net

Tél. 02.41.66.80.74

Saison 2011 – 2012

Déjà une saison qui s'achève qu'il faut déjà préparer la suivante.

Cette préparation découle du travail quotidien du club à travers ses dirigeants et ses joueurs. Et nous vous en remercions.

Pour la saison prochaine, nous continuons dans l'exigence de l'encadrement et l'émergence d'un projet sportif.

Pour y arriver, il nous faut des joueurs motivés, respectueux et solidaires qui renouellent leur confiance au club et nous aider à trouver de nouveaux joueurs (à travers les écoles, discuter avec les copains).

Il en est de même pour les dirigeants.

Le comité directeur a décidé de **diminuer** pour les équipes de jeunes le **prix des licences** pour cette nouvelle saison.

La date limite de réinscription pour bénéficier d'une réduction de 10 € sur le prix de la licence pour le foot à onze est fixée au mercredi 22 juin 2011.

N'attendez pas les permanences pour vous inscrire, vous pouvez le faire dès à présent. Il nous faut votre inscription le plus rapidement possible pour pouvoir vous donner des réponses fiables.

Des nouveautés concernant les conditions d'inscription vous sont expliquées dans le livret, à lire avec attention.

Nous comptons sur vous !!!!

N'oubliez pas le dimanche **5 juin, journée du club**, rassemblement de tous les licenciés à partir de 10h. avec un petit tournoi improvisé inter catégories pour ceux qui le souhaitent suivi d'un pique-nique en commun. Le tirage de la tombola OSG aura lieu lors de ce dernier. N'oubliez donc pas votre pique-nique.

Christophe AELBRECHT

Président OSG Football



OLYMPIQUE S^{TE} GEMMES-SUR-LOIRE
**ENGAGEMENT PERSONNEL A PARTICIPER
A LA VIE DU CLUB.**

Chèr(e) ami(e),

En signant une licence à l'OSG Football, tu adhères à un club amateur de près de 200 licenciés qui ne fonctionne que grâce à l'action de ses bénévoles. Plus ceux-ci seront nombreux et moins la charge sera lourde pour chacun.

En signant cette licence, tu acquiers le **DROIT** de pratiquer le football, en match et aux entraînements, de faire partie d'une équipe et d'un club où l'ambiance est plutôt conviviale.

Mais en adhérant au club, tu n'acquiers pas que des droits, sans quoi toute vie associative serait impossible, tu as aussi des **DEVOIRS** : respecter ton équipe (présence régulière aux entraînements et aux matchs par exemple) et apporter ton concours à la vie du club.

Cela peut se faire de différentes manières, selon les disponibilités et les capacités de chacun :

- arbitrer un match de jeunes le samedi (Débutant, Poussins, Benjamins)
- assurer parfois le déplacement d'une équipe
- entraîner ou manager une équipe
- tenir la buvette un samedi ou un dimanche
- nettoyer la salle du stade
- contribuer à la préparation d'un loto, d'une soirée ou toute manifestation organisée par le club, vente de brioches ...
- etc.

A ce jour, vu le nombre d'équipes, l'OSG ne peut fonctionner correctement que si chacun, quel que soit son âge et sa place, s'engage à donner un peu de son temps pour les autres, pour le club et pas seulement pour son propre compte personnel.

La contribution de chacun est indispensable, aussi, cette saison, pour toute personne désireuse de signer ou de renouveler une licence : l'adhésion au club ne sera acceptée qu'à la seule condition que la personne s'engage d'emblée à apporter son concours (si modeste soit-il !) à la vie du club.

Pour concrétiser cet engagement, il vous suffit de remplir le coupon-réponse ci-joint de le signer (signature d'un des parents exigée jusqu'aux 15 ans) et de nous le remettre à l'occasion d'une permanence.

Sans cet engagement écrit, aucune licence ne vous sera octroyée.

A l'avenir, le Comité Directeur se réserve toute liberté pour prendre les mesures nécessaires (suspension momentanée, non renouvellement de licence, etc...) envers les licenciés qui, ayant pris cet engagement écrit, refuserait systématiquement et délibérément de répondre aux sollicitations du club.

Une dernière chose, les sponsors et partenaires font vivre le club et nous devons leur rendre service, à savoir les joueurs, dirigeants, amis, familles, relations seront les bienvenues chez ces commerçants et ces enseignes.

Comptant vivement sur la coopération nécessaire de chacun d'entre vous, nous vous souhaitons une bonne intersaison.

Le Comité Directeur

Documents : Formulaire « Demande de Licence » dûment complétée et signée

- Les différentes rubriques doivent être renseignées par le licencié à savoir obligatoirement :
 - **Identité** : Nom Prénom, ..., important de renseigner correctement l'adresse, les numéros de téléphone et **surtout le mail**
 - **Cadre Assurances** doit être rempli obligatoirement même si vous n'en prenez pas
 - **Cadre Certificat Médical** doit être rempli obligatoirement par le **médecin**
 - Cadre Licencie MINEUR ou MAJEUR doit être **signé**
- **La photo d'identité** doit être fournie elle est **obligatoire** scannée et imprimée sur la licence.
- La licence ne sera délivrée et imprimée que si le formulaire est signé par le médecin avec son cachet et que si la photo est présente. Sinon leur absence bloquera la délivrance de la licence.

Cas particuliers Nouveau joueur :

- Une attestation d'état civil (Photocopie recto verso d'une pièce officielle d'identité ou du livret de famille de la page concernant l'enfant mineur).
- Les photocopies doivent être datées et signées.
- Cas des éducateurs fédéraux → copie du diplôme.

Montant des cotisations :

Année de naissance	Nouvelles catégories	Saison 2011/2012	Prix Licence	
			avant 22 juin	après 22 juin
Avant 1993	Loisirs	Loisirs	50 €	60 €
Avant 1993	Seniors	Seniors	80 €	90 €
1993	U19	Championnat U19	70 €	80 €
1994	U18			
1995	U17	Championnat U17	60 €	70 €
1996	U16			
1997	U15	Championnat U15	50 €	60 €
1998	U14			
1999	U13	Foot à 9 – U13	50 €	50 €
2000	U12			
2001	U11	Foot à 7 – U11	50 €	50 €
2002	U10			
2003	U9	Foot à 5	40 €	40 €
2004	U8			
2005	U7	Foot à 3	40 €	40 €
2006 dès 5 ans	U6			
	Dirigeant	Prix en charge par le club		

REDUCTIONS :

- **Pour le football à onze** (Seniors Loisirs ... U15) uniquement, pour toute licence réglée **avant le mercredi 22 Juin 2011** une **REDUCTION de 10 €** sera appliquée sur le montant de la cotisation. **Inscrivez-vous le plus tôt possible !!**
- Une **réduction de 15 €** sera appliquée sur le prix de la licence de chaque enfant d'un dirigeant ou dirigeant lui-même. Le repas complet annuel sera offert par l'OSG
- **Tout nouveau joueur** bénéficiera d'une réduction de **10 €** sur sa licence sans date limite.
- **Tout licencié de l'OSG Football** (sauf Seniors et Loisirs) **parrainant un nouveau joueur** bénéficiera d'une réduction de **20 €** sur sa licence.
- **Le prix de la licence** ne pourra être inférieur à **25 €** (toutes réductions confondues)

PERMANENCES :

- **Tous les mercredi de 18h à 19h.** du mercredi 4 mai jusqu'au mercredi 22 Juin.
- **Après des éducateurs lors des séances d'entraînement ouvertes** les mercredi du mois de mai.

Pour répondre à toutes vos questions, contacter le secrétaire du club :

-- **Pascal CHUREAU** au **02.41.68.05.34** ou **06.32.98.23.38**

Ou écrivez nous à secretariat@osgfoot.net ou contact@osgfoot.net